



Rupture conventionnelle. souhait de creation d'entreprise

Par **angie**, le **10/09/2009** à **11:44**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée et souhaite me mettre à mon compte.

Mon employeur était d'accord pour procéder à une rupture conventionnelle, mais me dit qu'il ne pourra pas devenir mon client par la suite.

Est-ce vrai? Dois-je démissionner avant de créer mon entreprise?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **10/09/2009** à **13:23**

????????

Il ne peut pas devenir votre client unique.....

mais un client parmi d'autres sans qu'il n'y ait de liens de subordination si.....

pour tout savoir sur la rupture négociée d'un contrat de travail:

<http://www.fbis.net/rupturenegoW.htm>